

En plus de dispositifs d'accompagnements financiers, les DRAC, ainsi que les structures régionales telles que le TRANSFO peuvent intervenir sur du conseil et un accompagnement personnalisé.

Les festivals, qui peuvent également être considérés comme un outil de repérage et d'émergence, tendent à se développer. Ils sont cependant plutôt destinés à de jeunes compagnies déjà bien avancées dans leur travail et dans leur structuration.

Pourtant, l'accompagnement des jeunes compagnies et leur progression nécessaire doit passer par une progression par la scène. L'accompagnement induit des risques, notamment celui d'être déçu car le résultat n'est pas toujours immédiat.

L'accompagnement sur le terrain

Les jeunes compagnies ont besoin d'analyser le stade d'évolution de la compagnie et les moyens nécessaires permettant de contribuer à son développement. Les programmeurs et les professionnels du secteur culturel doivent pour accompagner au mieux une compagnie proposer un diagnostic individualisé et ainsi évaluer les besoins de la compagnie.

Différents critères sont à prendre en compte :

- Capacité financière de la compagnie (aidée ou ayant besoin de trouver des financements – fait partie de l'accompagnement)
- Permanence d'un metteur en scène ou non
- Moyens à mettre en œuvre (structurels, financiers, techniques...)

L'accompagnement passe nécessairement par l'investissement d'un capital temps : le temps de l'expérimentation, de la découverte du public... Il ne doit pas s'agir d'une recherche de promotion ou de notoriété immédiate.

La question du temps est essentielle : la durée est nécessaire, la qualité artistique est ce qui est recherchée avant tout, mais elle peut mettre du temps à prendre forme.

L'accueil et l'accompagnement d'une jeune compagnie supposent également un coût important, même si celui-ci est induit, la nécessité de proposer la mise à disposition d'un outil de production (bureau, espaces scéniques,...), éventuellement un hébergement, etc.

De nouvelles alliances doivent se mettre en œuvre autour de l'accompagnement, peut-être en modifiant les façons de travailler, en inventer de nouvelles.

Les jeunes compagnies en région Auvergne, par Laure Canezin, chargée de mission théâtre et danse au TRANSFO et Franck Zimmermann, chargé de l'observation au TRANSFO

Le critère pris en compte pour définir une jeune compagnie dans le cadre de cette rencontre est l'année de création de la compagnie. Pour cette journée, en référence au festival « à suivre... » qui fête sa sixième édition et dans lequel s'inscrit cette rencontre professionnelle, sont considérées comme « jeunes » les compagnies ayant été créées en 2002 et après.

42 jeunes compagnies ont ainsi été recensées en Auvergne. On notera que les jeunes compagnies chorégraphiques sont proportionnellement plus nombreuses que les jeunes compagnies de théâtre. Ainsi, sur 20 compagnies professionnelles de danse, 11 ont été créées en 2002 et après alors qu'en théâtre, ce rapport est de 31 sur 110.

Afin de préparer cette intervention et pour mieux connaître les jeunes compagnies de théâtre et de danse de la région, nous avons fait parvenir à ces 42 jeunes compagnies un questionnaire portant sur :

- les spectacles créés et les représentations
- les aides financières et les co-productions
- les résidences
- les emplois administratifs
- leurs besoins

27 des compagnies sollicitées ont répondu au questionnaire, nous permettant ainsi de dégager les résultats présentés sur le document joint.

Présentation des dispositifs de diffusion et d'accompagnement destinés aux jeunes compagnies en région Auvergne, par Laure Canezin, chargée de mission théâtre et danse au TRANSFO

Il est intéressant de noter tout d'abord qu'il n'existe pas en Auvergne de dispositif spécifique pour les jeunes compagnies, en dehors du questionnement sur la diffusion que peut apporter le festival « à suivre... ». Cependant, les jeunes compagnies, au même titre que les compagnies plus anciennes peuvent prétendre aux aides proposées par les collectivités territoriales et la DRAC. Sont ainsi présentées les aides à la création et à la diffusion dont peuvent bénéficier les compagnies.

Elles sont généralement soumises à l'implantation géographique des compagnies, à l'exception de celles attribuées par le Conseil général du Cantal qui peut subventionner des compagnies extérieures au département à condition que le projet s'inscrive sur le territoire du Cantal.

Concernant les collectivités territoriales, la plupart des aides ne prennent pas ou peu en compte le volet artistique, mais préfèrent soutenir des projets à large rayonnement territorial.

La DRAC, au contraire, se concentre sur l'aspect artistique des projets présentés, ainsi que sur leur viabilité concernant la diffusion.

Pour le Conseil régional d'Auvergne, il s'agit de prendre en compte le projet dans son orientation artistique, mais de prêter également attention au travail auprès des publics sur le territoire de l'Auvergne et à la capacité pour la compagnie à diffuser son travail. Le Conseil régional, comme d'autres collectivités territoriales de la région, intervient également de manière indirecte pour favoriser la diffusion des compagnies, comme avec le dispositif des « Scènes régionales ».

Pour plus de renseignement, se reporter au tableau des aides ci-joint.

Suite à cette présentation, les participants soulèvent plusieurs questions. Une chargée de diffusion déclare qu'il serait intéressant, de part les résultats obtenus à partir du questionnaire aux jeunes compagnies, de connaître le montant des aides perçues.

Le débat s'engage alors sur la répartition des aides : faut-il soutenir plus de compagnie avec des enveloppes financières de fait plus éparpillées ou au contraire structurer moins de compagnie mais avec des aides plus conséquentes ?

Brice Alberne, chargé de mission spectacle vivant au Conseil général de Haute-Savoie souhaiterait avoir plus d'information sur les financements croisés. Il pense de plus que la question des aides aux compagnies renvoie à celle des compétences obligatoires des collectivités.

Catherine Henri-Martin, Vice présidente du Conseil régional Auvergne en charge de la culture réagit en déclarant que cela ne relève pas seulement des compétences obligatoires, mais de la volonté des collectivités vis-à-vis de la culture et que la question de l'aménagement du territoire est centrale.

Rémy Chaptal, directeur du service des interventions culturelles au Conseil général du Puy de Dôme précise que le Conseil général du Puy de Dôme intervient auprès des compagnies entre 2 000 et 60 000€. La prise en compte des compagnies dépend de leur ancienneté et de leur projet. Le Conseil général intervient ainsi largement sur le spectacle vivant.

Pour Simon Pourret, directeur du TRANSFO, il faut se questionner sur le volume des aides apportées aux compagnies. Est-il opportun de continuer à « saupoudrer » les aides ? Comment les différentes collectivités territoriales et l'Etat peuvent-ils coordonner leurs efforts ?

Présentation de dispositifs existants hors région Auvergne, par Annette Jeannot, directrice artistiques des Journées Danse Dense et Magali Battaglia, administratrice de la compagnie Bouffou Théâtre à la Coque

Les Petites Scènes Ouvertes, par Annette Jeannot

Les Petites Scènes Ouvertes (PSO) ont été créées par Les Journées Danse Dense, qui avaient pour objectif à leur création en 1984 la mise en valeur des créations chorégraphiques, le développement des résidences en danse, la mise en réseau et la rencontre avec les publics. La rémunération des compagnies était de plus un préalable indispensable à la mise en place du festival. En 2005 le festival change de nom pour adopter « Les Incandescences » que nous lui connaissons aujourd'hui. Il poursuit cependant sa réflexion autour de l'itinérance dans des lieux non dédiés, où les spectacles doivent parfois « s'adapter ». Les structures qui participent au festival doivent s'engager auprès des compagnies, par de la résidence, de l'accueil technique, et il ne s'agit pas d'une diffusion « sèche ».

A partir de 2000, des chantiers prennent vie au sein du Festival. Pour la première édition, plus de 200 compagnies ont répondu à l'appel à projet. Après sélection du projet et auditions, une trentaine de compagnies étaient retenues et présentaient leur travail devant les programmateurs d'Île de France qui venaient faire « leur marché » à Pantin.

Afin de développer cette logique des chantiers, un premier partenariat s'est noué avec la compagnie de Marion Bati implantée à La Rochelle pour donner lieu à la « Petite scène ouverte à l'Ouest », suscitant l'intérêt des programmateurs et des professionnels.

La recherche de nouveaux partenariats s'est ouverte à la France entière pour aboutir aujourd'hui à un réseau de 7 plateformes interrégionales :

- Pantin dans le cadre des Journées Danse Dense
- La Rochelle dans le cadre des Eclats chorégraphiques
- Région Bretagne/Normandie dans le cadre de Danse à tous les étages !
- Lille dans le cadre de Danse à Lille / CDC Roubaix
- Grenoble au CDC Le Pacifique
- Montpellier à La Plateforme
- Paris à L'Etoile du Nord

Ces plateformes sont réunies au sein de l'association des Petites Scènes de France, soutenue par la DMDTS et l'Adami.

Elles concernent les jeunes compagnies chorégraphiques, c'est-à-dire les chorégraphes n'ayant pas plus de cinq créations à leur actif, leur permettant de mettre en lumière leur travail au-delà de leur région d'origine.

Elles ont ainsi accueillies 774 artistes de plus de 300 compagnies chorégraphiques et quelques 628 professionnels.

Les directeurs des structures et festivals accueillant les plateformes participent aux sélections qui se font après un appel à projet national. Ils s'engagent de plus à être présent sur toutes les Petites Scènes Ouvertes et à mobiliser les professionnels de leur région.

Chaque plateforme réunit 4 ou 5 compagnies qui présentent un extrait de leur travail en condition studio.

Trois compagnies chorégraphiques d'Auvergne ont déjà bénéficié de ce dispositif : la compagnie Wejna / Sylvie Pabiot, la compagnie Contrepoint / Yan Raballand et la compagnie la Vouivre

Le Théâtre à la Coque par Magali Battaglia

Le Bouffou théâtre est une compagnie de marionnette implantée à Hennebont, petite ville de Bretagne. Elle possède un lieu qu'elle a acheté, le Théâtre à la Coque, lieu de résidence mutualisé et de diffusion.

Le Théâtre à la Coque accueille depuis 2005 des compagnies de marionnette et de théâtre d'objet en résidence, sur une durée d'environ un mois. Cet accueil concerne environ sept compagnies par an, principalement des compagnies implantées en Bretagne (2/3).

Face au succès du lieu, le Bouffou théâtre qui gère la structure a du mettre en place des critères de sélection.

Les compagnies accueillies ne sont pas rémunérées par le Bouffou Théâtre, mais la mise à disposition est gracieuse et prend en charge la présence d'un technicien le jour de l'installation de la compagnie. Les compagnies doivent accepter la présence éventuelle du public sur les heures d'ouverture des bureaux du théâtre, puisque le Théâtre à la Coque se veut un lieu ouvert. Elles n'ont cependant pas obligation de mettre en place des actions culturelles ou de médiation.

Les compagnies peuvent bénéficier des conseils et du regard extérieur des artistes du Bouffou théâtre, même si ces derniers sont souvent en tournée. C'est en effet une des limites à ce projet : le coût de fonctionnement est élevé (200 000€), alors que le montant des subventions n'atteint au total que 80 000€. Le lieu est donc financé en grande partie par la vente des représentations du Bouffou théâtre, qui est ainsi très souvent en tournée et moins présent auprès des jeunes compagnies accueillies. Le projet de développement du lieu souhaiterait d'ailleurs s'inscrire dans ce rapport de conseil artistique auprès des jeunes compagnies, par la mise en place d'une équipe permanente.

Jusqu'où doit aller l'accompagnement ? A quel moment doit-il intervenir ? Quelle est la part de responsabilité des pouvoirs publics et des diffuseurs ? par Philippe le Moal, inspecteur danse à la DMDTS ; Sylvaine Candille, chargée de mission culture au Conseil général du Cantal ; Jean-Marc Grangier, directeur de *La Comédie*, scène nationale de Clermont-Ferrand et Sophie Contal, programmatrice du lieu intermédiaire *Les Abattoirs* à Riom.

Synthèse de la table ronde. Les différents sujets abordés :

- **L'objet de l'accompagnement** : Philippe Le Moal a particulièrement insisté sur l'objet de l'accompagnement : « Qui accompagne-t-on ? ». La personne doit se nommer en tant qu'artiste, et c'est là l'acte fondateur de son parcours artistique. Se nommer implique des obligations plus que des droits. L'artiste peut faire une demande de subvention, cette démarche étant libre, mais il doit accepter que la réponse en retour soit négative.
- **Les modes d'accompagnement** : On pense bien sûr à l'accompagnement financier, par le biais de subvention ou de coproduction. Mais les jeunes compagnies ont également besoin d'un réseau, que peut apporter le soutien d'un programmeur. Elles ont également besoin de retours, sur le volet artistique de leur projet, mais également sur la nécessité même de ce projet. Il ne s'agit pas dans ce cas de juger, mais de questionner. Un accompagnement administratif peut aussi être très utile. Enfin, la mise à disposition de lieu et le temps pour expérimenter, se tromper et réessayer.
- **Les différentes étapes de l'accompagnement** : En fonction du développement d'une jeune compagnie, de sa structuration, l'accompagnement qui peut lui être fourni est différent. Il doit être spécifique, conçu pour une compagnie en particulier, avec elle.

De plus, les motivations des structures « accompagnatrices » diffèrent elles aussi. Ainsi, une collectivité territoriale comme le Conseil Général du Cantal va axer son accompagnement en prenant en compte son territoire rural et en essayant de fédérer les différents acteurs culturels de ce territoire autour d'un projet, afin de dynamiser le territoire.

L'enjeu de l'Etat en terme de soutien n'est pas forcément le même que les collectivités. Le rôle de l'état est de discerner un potentiel qui peut se déployer et avoir une dimension nationale. La sphère d'émergence n'est donc pas facile pour l'Etat. C'est peut-être le rôle des festivals comme « à suivre... » ?

Une structure comme les Abattoirs à Riom se situe elle en amont des logiques d'accompagnement traditionnelles. Il s'agit de donner du temps et un lieu de travail à de toutes jeunes compagnies ou a des compagnies qui ont besoin d'un second souffle.

Ce questionnement nous renvoie donc aux choix par les compagnies des structures à solliciter.

Enfin, la question de « l'accompagnement dans la mort » d'une compagnie a également été abordée. Faut-il conseiller à des compagnies de cesser leurs activités ? Le compagnonnage avec une jeune compagnie, en tant que « passation de relais » n'est-il pas une solution pour ces compagnies sur le déclin ?

- **Du choix de l'accompagnateur :** L'artiste doit trouver des médiateurs qui peuvent lui ouvrir des portes. Le rôle et les responsabilités des programmeurs sont donc importants. Mais l'artiste ne doit pas tous les solliciter. Il doit être conscient des projets du programmeur, savoir si il peut s'y inscrire. Le programmeur doit lui aussi se questionner. Est-il la bonne personne pour servir de caisse de résonance au langage de l'artiste ?
Les jeunes compagnies peuvent également faire appel à des compagnies plus expérimentées. La notion de compagnonnage, à l'image des compagnons du Tour de France prendrait alors tout son sens.
Un médiateur peut être nécessaire à l'artiste pour s'adresser aux bons interlocuteurs à solliciter. Les agences culturelles départementales ou régionales, qui ont une bonne connaissance du terrain, jouent ce rôle de médiateur entre compagnies et programmeurs.

Mon parcours de jeune compagnie, par Mélisa Noël, directrice artistique de la compagnie *Dynamo*

Mélisa Noël présente le parcours de la compagnie *Dynamo*, jeune compagnie de danse créée en 2004. En 2005, la compagnie a été retenue pour un tremplin danse organisé par l'ancienne Agence départementale musique et danse du Puy-de-Dôme. Cette initiative leur a donné une visibilité et leur a permis de rencontrer des chorégraphes plus expérimentés avec lesquelles la compagnie a noué par la suite des collaborations.

Ce tremplin leur a également permis de produire un support vidéo de leur spectacle, que la compagnie a ensuite fait parvenir à Jean-Marc Grangier qui les a ainsi découverts et programmés dans le festival « à suivre... ».

Mélisa Noël insiste sur ces « coups de pouce » qui ont donné une plus grande visibilité à la compagnie, et la chorégraphe rebondit ainsi que le débat engagé avec la table ronde.

A son stade de développement, la compagnie *Dynamo* a pu se doter depuis peu d'une chargée de diffusion, qui allège un peu le travail des membres de la compagnie. Ils se préoccupent ainsi moins de la recherche du bon interlocuteur et de contacter les lieux pour une programmation ou un temps de résidence. Malgré cela, le travail administratif fait par les danseurs de la compagnie est encore très lourd.

Conclusion, par Judith Martin, chargée de l'enquête réalisée pour l'ONDA : Comment mieux accompagner les artistes, de la production à la diffusion.

Judith Martin revient sur les différentes questions abordées tout au long de la journée. Elle reprend les différentes étapes de développement d'une compagnie, depuis « l'autoproclamation » jusqu'à « la mort ».

Elle s'interroge sur la répartition des aides financières, constatant qu'il existe beaucoup plus d'aides à la création que d'aides à la diffusion. De fait, lorsque une jeune compagnie se nomme comme telle, elle doit produire. Ainsi, nombre de demandes d'aide à la création sont des premières demandes d'aide. Les tutelles sont obligées de « payer pour voir ». Il lui semble pourtant ridicule d'affirmer qu'il y aurait trop de compagnies ou trop de spectacles. Mais le fait est que le nombre de représentations par spectacle est plus que faible. Faut-il dans ces conditions continuer à encourager de jeunes compagnies à se mettre au travail ?